

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le seize mai à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du dix mai deux mille dix-sept, qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM Colette FINET, Céline SEIGNEUR-BRIDOUX, Marc HERNOUT, Hélène DOLMAIRE, Freddy DUCHESNE, Florence LAPA, Bernard BELIN, Paulette BRIDOUX-HEDE, Philippe DAUTREMER, Christèle HOLLVILLE, Gérard VANHUSE, Gérard MARECHAL, Éric ROUSSEL, Régis RICHARD, Éric MAQUET, Corinne FOVET, Béatrice REIMUND, Chantal BOULET.

Etaient absents excusés : MM Serge LEFEUVRE, Nathalie MARCHAND-CARLIEZ, Abderrahim ASSIM, Gérard COUSIN, Sophie LEFEUVRE, Dalila GHOUL, Nicole COZETTE, Sylvie PORQUET, Serge BLANCHET, Pascale HOUZE.

Etaient absent : MM Jacky PETIT.

Avaient donné pouvoir : MM Serge LEFEUVRE à Freddy DUCHESNE, Nathalie MARCHAND-CARLIEZ à Colette FINET, Abderrahim ASSIM à Marc HERNOUT, Gérard COUSIN à Paulette BRIDOUX-HEDE, Sophie LEFEUVRE à Florence LAPA, Dalila GHOUL à Hélène DOLMAIRE, Nicole COZETTE à Christèle HOLLVILLE, Sylvie PORQUET à Béatrice REIMUND, Serge BLANCHET à Régis RICHARD, Pascale HOUZE à Éric MAQUET.

Présents : 18 Représentés : 10 Votants : 28

ORDRE DU JOUR :

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 03 avril 2017
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Communication du Maire
- 4) Modification du plan de financement pour les travaux d'isolation thermique de la crèche les kangourous
- 5) Modification du plan de financement des travaux de mise en accessibilité de la mairie
- 6) Versement de la contribution de la commune au SIVU DU RAM
- 7) Séjour des enfants du centre de loisirs primaire à Mers les bains
- 8) C.A.J Séjour à Bellevaux
- 9) C.A.J. Action de prévention
- 10) Reprise des voiries de la cité du château
- 11) Règlement intérieur du centre de loisirs maternel et de la maison de l'enfance
- 12) Règlement intérieur du Centre Accueil Jeunes
- 13) Règlement intérieur du centre de vacances à Bellevaux
- 14) Droit d'initiative : Motion relative à la réduction d'horaires d'ouverture du bureau de poste de Longueau.

1) Compte rendu du Conseil Municipal du 03 Avril 2017

Le compte rendu du conseil municipal du 03 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Madame Chantal BOULET est désignée secrétaire de séance.

3) Communication du Maire :

Madame le Maire rappelle quelques dates :

- ✓ Course « kolor run » organisée par la danse le samedi 20 mai. Départ à 17H30 salle Denis Papin arrivée au parcours sportif, puis fête sur le parking avec barbecue, buvette, et concert gratuit.
- ✓ Exposition de l'AMAL, le samedi 20 juin, inauguration à 17H30 au stade Léon Pille, 75 rue de la terrière à Amiens.
- ✓ Elections législatives les 11 et 18 juin 2017.
- ✓ Inauguration du rond-point de la Paix sur place le 24 juin, suivie d'un verre de l'amitié en Mairie.
- ✓ Le gala de danse aura lieu le vendredi 23 et le samedi 24 juin en soirée au gymnase Georges Pellerin.
- ✓ Le festival « Pic Arts » aura lieu du 30 juin au 02 juillet. Un temps fort marquera le dimanche 2 juillet à 18H45, devant l'espace culturel Picasso.
Le Conseil Municipal Enfants et Jeunes de Longueau inaugurera, en présence de Colette FINET, Maire de Longueau, les œuvres qu'il a réalisées dans le cadre du projet « Long Art Street » (la longue rue des Arts) en coréalisation avec l'artiste Gauthier Pierard . Cette inauguration sera suivie d'un verre de l'Amitié offert par la commune dans le hall de l'Espace Picasso.
L'installation technique des deux grands panneaux réalisés par les enfants se fera le 14 juin vers 15 heures, sur l'un des côtés du bâtiment en présence du CMEJ.
- ✓ Le concours des maisons fleuries est ouvert. Inscriptions jusqu'au 30 juin 2017. (en partenariat avec Truffaut).
- ✓ Le théâtre dans L'AM donne une représentation le vendredi 09 juin, à Glisy, salle Saint Exupéry.
- ✓ Voyages avec le C.J.E.V.L. :
 - du 02 au 05 juin : Bulgarie Ivailovgrad, Colette FINET et deux membres du CJEVL ;
 - du 07 au 10 juillet : Hongrie Karcag, Marc HERNOUT, Philippe DAUTREMER et Deux membres du CJEVL
 - du 25 au 28 août : Pologne, canton de Tarnov, Colette FINET
 - début septembre : Bulgarie Ivailovgrad, Nathalie MARCHAND-CARLIEZ et Philippe DAUTREMER ;
- ✓ Le forum des associations est fixé au samedi 02 septembre de 10H à 17H.

✓ Fêtes des écoles :

- Ecole Louis Prot : vendredi 09 juin 17H. La chorale se produira avant au gymnase Georges Pellerin.

- Ecole Anne Frank : Vendredi 16 juin : Le CLAE musique sera présenté à 18 heures au gymnase Georges Pellerin, puis ce sera le repas à l'école.

- Ecole Paul Baroux : le jeudi 29 juin 2017.

- Ecole André Mille : Vendredi 30 juin : Chorale puis fête à l'école.

✓ Prochain conseil municipal : le lundi 26 juin à 20h30 ou le lundi 03 juillet 2017. La préférence va au 26 juin.

Marc HERNOUT : Il y a déjà 20 inscriptions pour le forum des associations qui aura lieu le samedi 02 septembre 2017.

Régis RICHARD : Pour information, Amiens va retransmettre sur écran le match de football, vendredi, pour la montée en ligue 1.

Éric MAQUET : Concernant les sorties internationales, comme les années précédentes, il serait bien d'avoir un compte rendu.

4) Modification du plan de financement pour les travaux d'isolation thermique de la crèche les Kangourous :

Par délibération du 13 mars 2017, le conseil municipal a émis un avis favorable au projet de travaux d'isolation thermique de la crèche les kangourous et sollicité une subvention auprès de la caisse d'allocations familiales à hauteur de 15% du montant des travaux estimés à 87 523.95 HT, et 25% sous la forme d'un prêt à taux zéro.

Or la CAF vient d'informer la commune qu'elle n'est pas retenue comme zone prioritaire, et limite sa subvention à 10% du montant des travaux H.T. et 30% sous la forme d'un prêt à taux zéro.

Le Conseil municipal, après délibération, décide de modifier la délibération n°17/03-13/05A du 13 mars 2017 comme suit :

→ L'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme est sollicitée à hauteur de 10% du coût des travaux.

→ Un emprunt à taux zéro, à hauteur de 30% du coût des travaux sera contracté auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme.

Adopté à l'unanimité.

5) Modification du plan de financement des travaux de mise en accessibilité de la mairie :

Par délibération du 06 février 2017, le conseil municipal a émis un avis favorable au projet de travaux de mise en accessibilité de la mairie dans le cadre des travaux de restructuration/reconstruction de la mairie et de ses abords directs.

Ces travaux ont été estimés à 115 000€ H.T

Il a également sollicité l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) à hauteur de 35% du montant HT des travaux plafonné à 110 000€.

Le montant HT des travaux plafonné à 110 000€ a été revu à la baisse ; il passe maintenant à 100 000€. Les services préfectoraux nous demandent donc de reprendre une délibération.

Le conseil municipal, après délibération décide de modifier la délibération n°17/02-06/17 du 06 février 2017 comme suit

- | | |
|---|-------------|
| → Subvention DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)
(35% du montant des travaux plafonné à 100 000€ HT) | 35 000€ H.T |
| → Autofinancement communal
Adopté à l'unanimité. | 80 000€ H.T |

6) Versement de la contribution de la commune au SIVU DU RAM

Le receveur municipal souhaite une délibération acceptant le versement de la contribution de la commune au SIVU DU RAM.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'accepter le versement de cette contribution communale au SIVU du RAM, pour un montant de 22 910.40€.
Adopté à l'unanimité.

7) Séjour des enfants au centre de loisirs primaire à Mers les Bains :

Le conseil municipal, après délibération, décide d'accepter le devis présenté par Monsieur WARIN Alain, directeur du camping de la Croix l'Abbé à Saint Valéry sur Somme, pour un montant de 754.00€.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à signer tout document relatif à ce séjour.

Adopté à l'unanimité.

8) C.A.J. séjour à Bellevaux :

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE :

Un centre de vacances pour le Centre d'Accueil Jeunes sera organisé pour la période du 01 au 08 août 2017 à BELLEVAUX.

Le devis de séjour présenté par l'hôtel restaurant « Les moineaux » 74470 Bellevaux, pour un montant de 6 774.60€ est accepté.

Le devis Canirandonnée, présenté par la société Parc Nordique, Les Plagnes, 74470 VAILLY, est accepté pour un montant de 480.00€.

Le devis « spéléologie » et randonnée en montagne présenté par la société Sports et Nature Franck Balmier, place de la Mairie, 74430 Le BIOT est accepté pour un montant de 2 154.00€.

Le devis « Accroparc » présenté par la société GR AVENTURE, 155 route du Pont Marteau, 74890 BONS EN CHABLAIS, est accepté pour un montant de 105.00€.

Le devis présenté par le Parc d'attractions de Chamonix, 351 chemin du Pied du Grépon, 74400 CHAMONIX, est accepté pour un montant de 528.00€.

Le devis présenté par « Les Courriers Automobiles Picards » pour le transport aller et retour est accepté pour un montant de 2 950.00€.

Le devis présenté par la société « Les Moineaux voyages », 74470 BELLEVAUX, est accepté pour un montant de 934.00€.

Adopté à l'unanimité.

9) C.A.J Action de prévention :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis d'un montant de 722.80€ présenté par l'automobile club du nord de la France, 21 avenue Léon Blum, à MONS EN BAROEUL pour la mise à disposition d'une voiture tonneau.

Adopté à l'unanimité.

10) Reprise des voiries de la cité du château :

I.C.F. souhaite que l'ensemble des voiries de la cité du château, soit intégré dans le domaine public communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide que les allées des Tilleuls, des Acacias, des Aubépines, des Rosiers, des Jardiniers, des Lilas, des Hortensias, des Camélias, des Bruyères, des Fougères, des Genets, de la cité du château, seront intégrées dans le domaine public communal.

Adopté à l'unanimité.

11) Règlement intérieur du centre de loisirs maternel et de la maison de l'enfance :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'approuver le règlement intérieur pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement maternel et élémentaire tel qu'il est présenté.

Adopté à l'unanimité.

12) Règlement intérieur du Centre Accueil Jeunes :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'approuver le règlement intérieur pour le Centre Accueil Jeunes, tel qu'il est présenté.

Adopté à l'unanimité.

13) Règlement intérieur du Centre de Vacances à Bellevaux

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'approuver le règlement intérieur pour le séjour à Bellevaux du 1^{er} au 08 août 2017, tel qu'il est présenté.

Adopté à l'unanimité.

Droit d'initiative : Motion relative à la réduction d'horaires d'ouverture de bureau de poste de Longueau :

Le Conseil Municipal de Longueau, réuni ce jour a voté, à l'unanimité, la motion suivante, concernant la réduction d'horaires d'ouverture du bureau de poste de Longueau.

Madame le Maire en fait la lecture.

Le 03 avril dernier, je recevais en Mairie Monsieur le Directeur du secteur Amiens Rollin de la Poste accompagné de Madame la déléguée aux relations territoriales de la Somme.

Il venait m'annoncer la diminution de l'horaire d'ouverture du bureau de poste de Longueau : ce dernier fermerait le soir à 17H30 (au lieu de 18 heures).

Il faut savoir que Camon subit déjà cette décision arbitraire (fermeture le lundi matin et 17h le soir), et qu'à Boves, la réduction d'horaire importante s'accompagne de fermetures intempestives du bureau, pour se terminer vraisemblablement en juillet prochain par sa fermeture tous les matins sauf le samedi.

Poussant plus loin mes investigations, pour le bureau de Longueau, j'apprends que le projet est encore plus brutal. Il serait :

- la fermeture à 17H30 (au lieu de 18H) du lundi au vendredi, soit 2H30 par semaine, soit 10H par mois ;
- la fermeture un jeudi matin par mois soit 3 heures par mois.

Ce qui signifie 13 heures d'ouverture en moins pour notre population et celle environnante.

C'est inadmissible !

Alors, la question se pose : la fréquentation de notre bureau de poste aurait-elle baissé ?

Non, loin de là ! La fréquentation du bureau de poste de Longueau est en hausse constante. Les chiffres parlent : la moyenne par mois était de 438 clients en 2014 ; 440 en 2015, 460 en 2016, et elle progressera encore en 2017 à la rentrée, après la fermeture du bureau de Boves les matins.

Cette diminution d'horaire est donc injustifiée.

Mais, elle risquerait de s'accroître dans les années à venir si nous laissons faire. Il faut savoir qu'au plan national, le nouveau contrat de présence territoriale prévoit la fermeture de 500 bureaux de poste en 2017, 4000 d'ici 2020 et il va jusqu'à préciser qu'il n'y aura pas d'obligation de présence postale dans les communes dont la population ne dépasse pas les 20 000 habitants. Ce serait scandaleux.

Ajoutons que si cela se faisait, on assisterait à une réduction considérable du personnel postal. Nous avons déjà le triste record en Europe de la disparition de près de 100 000 emplois depuis 2003.

La diminution des agents dans le bureau signifierait à la fois une aggravation de leurs conditions de travail, mais aussi une attente plus longue pour les usagers.

Le poste est le lieu même du service public, le lieu du plus grand service de proximité. Fermer un bureau de poste, c'est faire mourir un quartier, une ville. Nous nous y opposerons toujours.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Longueau, réuni le 16 mai 2017, vote à l'unanimité contre le projet annoncé de diminution d'horaire d'ouverture au public du bureau de poste de Longueau, et s'engage à poursuivre l'action, si cela était nécessaire, pour le faire savoir.

Adopté à l'unanimité.

Régis RICHARD : Dans le troisième paragraphe, j'aurais ajouté « le bureau de poste de Camon subit déjà cette décision arbitraire »

Colette FINET : Oui, c'est bien ça

Régis RICHARD : et j'aurais mis que la poste de Boves, où la réduction d'horaires est très importante, applique également cette fermeture sans tenir compte de l'avis des élus. Nous sommes trop gentils.

Colette FINET : Donc il faut être plus ferme plus dur au début ?

Régis RICHARD : Toutes les communes en France sont concernées.

Colette FINET : Il m'est conseillé de l'envoyer à trois personnes ; voilà le texte que j'ai reçu d'une personne du syndicat. « La poste n'attend pas votre avis » c'est bien plus grave que cela ; Il me met en garde. « Un CHS est programmé le 09 juin pour acter la mise en place de ce projet d'adaptation, comprenant la réduction horaire du bureau de poste de Longueau. Nous vous conseillons donc d'envoyer la délibération du conseil municipal dans un but d'efficacité maximum aux personnes suivantes :

- Monsieur Thuillier Manuel directeur secteur Amiens Rollin, c'est lui que j'ai reçu ;
- Monsieur Poiret Laurent directeur régional du réseau la Poste Picardie,
- Monsieur Wahl Philippe, PDG du groupe La Poste. »

Il m'avait dit que si les Maires n'étaient pas d'accord, ils ne le feront pas.

Je propose qu'on le fasse parvenir à la population, à la presse, aux élus de la circonscription.

Vous avez dû recevoir par courrier un tract du syndicat Sud.

Régis Richard : il faudrait le donner aussi aux candidats de la première circonscription.

Béatrice REIMUND : Savez-vous ce qui justifie cette réduction d'horaire ?

Colette FINET : Rien, c'est pour supprimer les bureaux de postes, et du personnel. Ils veulent supprimer 500 bureaux de postes d'ici 2017.

Si après le 09 juin, ils nous l'imposent, il ne faut pas qu'on en reste là, il faut agir et se battre avec la population

Éric MAQUET : Vous savez pourquoi ils ferment ? C'est parce qu'ils n'ont plus de personnel dans les équipes de réserve, donc à partir de là ils sont obligés de fermer.

Chantal BOULET : c'est au sujet de la MAPA, Est ce que tous les studios ont été vidés ? Est-ce que tous les nouveaux logements sont occupés, et comment s'est passé le déplacement des meubles des personnes ? Est-ce qu'ils ont été aidés par l'OPSOM ou par la Municipalité ?

Colette FINET : Le problème était compliqué ; en effet, les studios peuvent être considérés comme des logements H.L.M ordinaires. Il ne fallait donc pas mettre le doigt dans l'engrenage en faisant faire les déménagements par notre atelier municipal. La majorité des locataires ont réussi à régler avec leurs enfants, les voisins etc... Néanmoins, nous les avons avertis qu'en cas de grosses difficultés, nous les aiderions. Le bilan de l'opération c'est que tout s'est très bien passé.

Axelle, nouvellement embauchée, est allée les voir et a demandé studio par studio les impressions des gens. Une seule personne n'a pas ouvert sa porte sur 13 logements. Les gens sont enchantés. Alors qu'ils avaient peur au début.

La séance est levée à 21h45.

La secrétaire de séance,
Chantal BOULET